



Association

CRIIRAD

Laboratoire

**Commission de Recherche et d'Information
Indépendantes sur la Radioactivité**

29 cours Manuel de Falla / 26000 Valence / France

☎. 33 (0)4 75 41 82 50 / laboratoire@criirad.org

**Communiqué CRIIRAD
(version courte)
Valence, le 10 mars 2020**

Fukushima : le mythe du « Retour à la Normale »



Neuf années après le début des retombées radioactives liées à la catastrophe de Fukushima, le gouvernement Japonais tente de faire croire à un « retour à la normale ». Le week-end dernier, le premier ministre Abe a effectué une visite sur les territoires contaminés où il a inauguré une usine de production d'hydrogène. Le Japon se prépare également à accueillir la flamme Olympique dont le relais traversera des secteurs partiellement décontaminés.

Mais les campagnes de communication des autorités cachent une réalité moins réjouissante.

La radioactivité du césium 137 qui s'est déposé sur de très vastes surfaces, bien au-delà de la préfecture de Fukushima, y compris jusqu'à Tokyo, **n'a diminué que de ... 20 % en 9 ans**. Les puissants rayonnements gamma qu'il émet en permanence continuent à irradier ceux qui travaillent ou qui se réinstallent sur les secteurs partiellement décontaminés de la préfecture de Fukushima et des autres préfectures impactées.

Pour limiter l'étendue des zones à évacuer et le nombre de personnes à reloger, les autorités japonaises ont appliqué la nouvelle référence de dose de 20 mSv/an, **un niveau de risque 20 fois supérieur au maximum tolérable avant l'accident** (1 mSv/an). Elles ont ainsi appliqué les recommandations de la Commission Internationale de Protection Radiologique (CIPR) elles-mêmes inspirées des travaux du lobby nucléaire français qui a développé, en Biélorussie, dans les territoires contaminés par Tchernobyl, le concept de « développement durable en zone contaminée ».

[Pour en savoir plus, consultez le communiqué en version longue.](#)

Il s'agit aujourd'hui de la population japonaise, mais **en cas d'accident nucléaire en Europe, nous serions soumis aux mêmes règles**. Les recommandations de la CIPR ont en effet été intégrées au droit européen en 2013 et au droit français en 2018. Le coût faramineux d'un accident nucléaire ne pouvant être supporté par un exploitant, la réglementation fait en sorte de le transférer aux victimes, qui devront **apprendre à vivre en zone contaminée**.

Sur la base des constats effectués lors de plusieurs missions au Japon depuis 2011, notre film « [Invisibles Retombées](#) » et [son teaser](#) mis en ligne aujourd'hui sur notre [chaîne Youtube](#), rend compte de la puissance des radiations invisibles et démontre **l'impossibilité d'effectuer une décontamination complète**. Dans les zones contaminées par les retombées, la vie ne sera plus « normale » durant des dizaines, voire des centaines d'années ; le danger sera là, présent en permanence dans chaque sous-bois, sous chaque pierre, dans chaque ruisseau...

Contact presse : Bruno CHAREYRON, ingénieur en physique nucléaire, directeur du laboratoire de la CRIIRAD
bruno.chareyron@criirad.org